

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi à mon tour de remercier les organisateurs de ce colloque au nom du Général Perruche, Directeur Général de l'EMUE, qui m'a chargé de le représenter.

Vous avez souhaité inviter l'EMUE à s'exprimer dans le cadre de cette première séance sur les différents aspects d'une politique spatiale européenne. Pour répondre à cette invitation, je m'attacherai à dresser un panorama des différentes interactions actuelles et très certainement futures entre la Politique Européenne de Sécurité et de Défense et le domaine spatial, aussi bien en matière de développement des capacités qu'en matière de Politique Spatiale Européenne.

(HG 2010, Espace et Agence de Défense Européenne)

Je commencerai donc cette intervention par un point particulier sur le processus de développement des capacités militaires actuellement conduit au sein de l'UE, qui, vous le savez, a été initié dans le cadre d'un objectif global à l'horizon 2010 (Headline Goal 2010).

Il visait dans un premier temps à réaliser un catalogue des besoins liés à cet objectif. Ce catalogue a été élaboré à partir de cinq scénarios illustratifs représentant les différentes opérations envisagées par la Stratégie de Sécurité de l'UE. Comme vous pouvez vous en douter, les capacités offertes par les systèmes satellitaires recouvrent un certain nombre des capacités requises dans le catalogue des besoins. Elles touchent les domaines suivants : observation, tant optique que radar, communications, SIGINT et alerte avancée (BEWMS).

Dans un deuxième temps, il s'agissait de lister l'ensemble des capacités mises à disposition par les Etats-membres et de les référencer dans un catalogue de forces. Enfin, la phase actuelle a pour objectif d'identifier les lacunes existantes en confrontant les besoins et les forces disponibles. L'approche qualitative mise en place permettra d'identifier les lacunes en termes capacitaires et non plus uniquement en termes d'unités militaires, et de mesurer leurs implications en termes de risques opérationnels. Cette analyse découlera sur un Catalogue de Progrès qui ainsi hiérarchisera les lacunes capacitaires européennes en fonction de leurs impacts opérationnels.

Vous le savez, un processus similaire, cependant moins concentré sur les aspects qualitatifs, avait été déroulé sur la base de l'objectif global conclu en 2003. Il avait déjà permis de souligner des lacunes capacitaires dans le domaine spatial. Un groupe de travail spécifique avait alors été créé dans le cadre du Plan d'Action Capacitaire Européen afin d'envisager et proposer des solutions. Malheureusement, ces travaux n'ont pu déboucher sur des résultats concrets.

Le processus actuel me paraît plus prometteur pour une simple raison : avec la création de l'Agence de Défense Européenne, l'Europe s'est clairement dotée de l'outil approprié pour assurer une coopération efficace entre Etats-membres dans le comblement des lacunes capacitaires. L'Agence offre surtout à mes yeux un cadre bien adapté au développement de capacités dont le champ d'action dépasse parfois les seuls aspects militaires, comme c'est souvent le cas, pour ne pas dire toujours, pour les systèmes spatiaux.

Après ce point sur le processus capacitaire militaire et son implication en matière de capacités spatiales, il me paraît maintenant intéressant d'élargir quelque peu la bande spectrale (pour utiliser un terme de circonstance...) et de considérer la PESD dans son ensemble.

(PESD et Espace)

Avec la "Stratégie européenne de sécurité" adoptée à Bruxelles en décembre 2003, l'UE s'est fixé des objectifs stratégiques pour assurer sa sécurité et promouvoir ses valeurs. Pour cela, elle a besoin de développer ses capacités tant militaires que civiles.

C'est dans cette perspective que le Conseil de l'UE a reconnu en novembre 2004 la valeur ajoutée que représentaient les systèmes spatiaux pour la PESC en général, et pour la PESD en particulier. Dans le document qui marque cette prise de conscience; "European Space Policy: ESDP and Space", le Conseil fixe trois objectifs qui sont :

1. L'identification de l'ensemble des besoins spatiaux civilo-militaires en matière de PESD,
2. Leur prise en compte dans une Politique Spatiale globale et le Programme Spatial Européen correspondant,
3. Une meilleure collaboration intra-européenne et une meilleure exploitation des technologies duales ou "multiple use".

Suite à cela, le Comité Politique et de Sécurité s'est doté en juin 2005 d'une feuille de route pour remplir ces objectifs. Je souhaite en souligner quelques aspects importants.

- Les besoins PESD en capacités spatiales ont été définis au sein du Conseil. Il seront ainsi intégrés par la Commission dans le développement de la Politique Spatiale Globale et du Programme Spatial Européen. (Il nous fallait en effet tenir compte de la structure institutionnelle de l'Union.)
- A cette occasion, l'Etat-major a affiné la définition des besoins militaires en matière spatiale pour aller au-delà des notions de systèmes, tels qu'ils apparaissent dans le Catalogue des Besoins. Ainsi, dans un document connexe, l'Etat-major définit les besoins militaires en privilégiant une approche orientée sur les données et services requis.
- Autre aspect important me semble-t-il, l'analyse des besoins spatiaux en matière de PESD a permis de reconnaître la convergence entre les besoins dit civils et militaires. Il me paraît également nécessaire de souligner, dans cette feuille de route, la volonté de l'Union Européenne d'assurer une cohérence globale dans l'expression de ses besoins en moyens spatiaux et la volonté d'y répondre en privilégiant les systèmes "multiple use". Cela se traduit entre autres par un dialogue inter-piliers, c'est-à-dire entre le Conseil et la Commission, dorénavant régulier .

Ces aspects m'amènent tout naturellement au dernier point de mon exposé où, toujours pour élargir la bande spectrale, j'aborderai les Programme et Politique Spatiaux Européens.

(European Space Policy, European Space Programme, GALILEO & GMES)

La Commission et l'Agence Spatiale Européenne ont reçu mandat du Conseil de l'Espace de préparer une Politique Spatiale pour l'UE et un Programme Spatial associé, que j'évoquais déjà précédemment.

La Politique Spatiale introduira des objectifs stratégiques qu'elle déclinera notamment en termes de priorités d'efforts à consentir. Les aspects sécuritaires devraient pleinement trouver leur place au sein de ces priorités et notamment dans le domaine des applications. Le Programme détaillera quant à lui les aspects économiques et financiers.

Officiellement, rien ne semble encore décidé sur la procédure et les modalités d'adoption de la Politique Spatiale. L'objectif avoué reste cependant de la voir adopter durant la Présidence Allemande, c'est-à-dire au premier semestre 2007.

Je ne saurais évoquer la Politique et le Programme Spatial sans m'attarder quelques instants sur GALILEO & GMES.

Quelques mots, très rapidement, sur le programme GALILEO qui fait l'objet d'un état des lieux complet dans une communication récente de la Commission au Parlement Européen et au Conseil.

Je soulignerai simplement qu'une politique d'accès au service gouvernemental (dit PRS) est en cours d'élaboration, sur la base des travaux menés au sein du Conseil pour la Sécurité de GALILEO. L'objectif final reste que le PRS puisse être utilisé dès la fin de 2010.

Je m'étendrai un petit peu plus sur GMES car cette initiative traduit dans les faits certains aspects que j'évoquais précédemment. En effet, GMES a pour objectif de répondre à un large éventail de besoins qui couvre les principales politiques européennes en matière d'environnement et de sécurité. Il est bien évidemment reconnu que la Politique Européenne de Sécurité et de Défense fait partie intégrante de cet éventail. Cela signifie que les besoins de la PESD sont et seront pris en compte dans les développements actuels et futurs de GMES. Cela signifie encore que la cohérence et les aspects "multiple use" que j'évoquais précédemment commencent à être mis en œuvre dans GMES. Je tiens d'ailleurs à vous informer qu'il est envisagé avant la fin de l'année un séminaire sur les aspects sécurité de GMES afin de recenser précisément les besoins de tous les utilisateurs européens en matière de Sécurité.

(Conclusion)

Je suis donc parti de la démarche capacitaire militaire à court terme, pour présenter ensuite l'extension des activités spatiales également dans le domaine civil, en particulier dans le vaste champ communautaire. Quoi qu'il en soit, je relève la bonne articulation de tous les besoins, facilitée notamment par une orientation nette vers des systèmes spatiaux "multiple use".

Je ne conclurai pas sans faire un aparté particulier sur le Centre Satellitaire de l'UE, que vous connaissez bien et dont monsieur Lovrencic vous parlera plus en détail tout à l'heure. Je souhaiterais notamment souligner la forte coopération aujourd'hui établie entre l'EMUE et le SATCEN :

- forte coopération en matière opérationnelle tout d'abord puisque aujourd'hui l'EMUE est l'un des principaux, voire le principal, client du SATCEN et de son expertise ;
- forte coopération enfin dans le domaine de la prospective puisque, par ²exemple, l'EMUE s'associe notamment au SATCEN dans la définition de ses besoins dans le cadre de GMES.

Je vous remercie de votre attention.